



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 28 juin 2018

***80 Km/h : Comprendre et appliquer la nouvelle mesure
en présence de la préfète de Seine-et-Marne
Mercredi 4 juillet 2018
de 11h30 à 12h45***

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h le 1^{er} juillet 2018, Béatrice Abollivier, préfète de Seine-et-Marne sera aux côtés des forces de l'ordre pour s'assurer auprès des usagers de la route de la bonne compréhension de cette nouvelle mesure.

Madame la préfète se rendra dans un premier temps à :

11h30
Rond point de Coubert
Intersection des RD 471 et RD 319

Puis à :

12h15
Parkings aménagés dans la forêt de Rougeau
RD 346 (entre Nandy et la limite de département)

Les journalistes qui souhaitent couvrir cet évènement sont priés de contacter le bureau de la communication interministérielle.

« Rouler moins vite, c'est sauver plus de vies »

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95 – 06.08.82.64.58

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr